

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
5 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
18 mars 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 4

Excusés : Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Delphine Besson,

Votants : 26

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot,

Pouvoirs :

Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Jérémie Roseau
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou
Julie Morin a donné pouvoir à Yves Deshayes
Delphine Besson a donné pouvoir à Christian Grelé

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_03_05

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE –
PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES EAUX (PGSSE)**

La directive européenne sur l'eau potable publiée le 16 décembre 2020 rend obligatoire les PGSSE ressource pour avril 2027 et 2029 pour la partie production/distribution.

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région Nord Pays d'Auge a proposé à ces membres d'intégrer un groupement de commande pour la désignation d'un cabinet d'étude commun afin de réaliser ces études. Sur la base d'un marché à « bons de commande » de prestations intellectuelles chaque membre pourra choisir les missions qu'il souhaitera retenir à savoir PGSSE ressources, Schéma Directeur Eau Potable, PGSSE Production/Distribution.

Afin de permettre le lancement de cette consultation, une convention constitutive du groupement arrête les modalités de fonctionnement entre ses membres de manière à définir les missions de chacun.

En ce qui concerne la forme du groupement, le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région Nord Pays d'Auge est désigné comme mandataire du groupement et assumera la charge administrative et financière de la procédure de passation.

En revanche, l'exécution, notamment financière, du contrat sera assurée par chacun des membres du groupement. En conséquence, les communes ou syndicats membres du groupement recevront directement du titulaire du marché les factures qui les concernent et déclencheront eux même les Bons de Commandes rattachés aux options qu'elles ou qu'ils auront retenues. De même que les dossiers de demande de subvention auprès de l'AESN seront montés et sollicités par chaque membre du groupement. Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région Nord Pays d'Auge et Ingé Eau pourront apporter assistance sur ce dernier point aux collectivités qui les solliciteront.

Après une prise de connaissance de la convention de Groupement annexée à la présente notice,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-21,

VU le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

VU le projet de convention instituant le groupement de commande, ci-annexé,

Considérant qu'il revient aux membres du Groupement de Commande de désigner un élu de sa commission d'appel d'offre pour le représenter à la commission d'appel d'offre constituée pour le groupement de commande,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention constitutive et le fonctionnement du groupement de commandes entre :
 - le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région Nord Pays d'Auge
 - et les communes de Cabourg, Dives sur Mer, Pont-L'Evêque, Reux,
 - ainsi que les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de Dozulé-Putot, de St Benoit d'Hébertot, de la Fontaine Ruante, de St Philbert des champs

en vue de la passation d'un marché public relatif à la désignation d'un cabinet d'études chargé de l'établissement des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention constitutive du groupement avec les cocontractants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les bons de commande pour les missions retenues.
- **DESIGNE** Monsieur ASSE Christian, membre titulaire représentant la Mairie de Pont l'Evêque à la commission d'appel d'offres du groupement PGSSE
- **DESIGNE** Monsieur BARDEAU Emmanuel, membre suppléant représentant la Mairie de Pont-L'Evêque à la commission d'appel d'offres du groupement PGSSE
- **DECIDE D'INSCRIRE** les dépenses afférentes aux missions retenues dans le cadre du groupement de commande
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'établissement des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un taux d'aide de 80%

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD

Le Maire

Yves DESHAYES

